

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et de les payer, sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.
Saumur : 30 fr.
Poste : 85 fr.
On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur le poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

21 Septembre 1882.

LA CRISE PROCHAINE.

L'Univers a consacré plusieurs articles remarquables à l'étude de la Crise prochaine.

L'auteur voit de loin et juste. Nous sommes même très-heureux de trouver dans le troisième et dernier article des appréciations parfaitement adaptées aux besoins de l'heure présente, parce qu'elles réfutent des sophismes aussi bêtes qu'impies dirigés contre la Monarchie et parce qu'elles indiquent d'autre part, aux catholiques et aux royalistes la marche à suivre, dès aujourd'hui, pour n'être pas surpris par les événements. Ne pouvant citer en entier ce travail que l'auteur devrait publier en brochure, nous en détachons les extraits suivants.

« C'est la soumission à l'autorité régulière qui nous délivrera de la tyrannie de l'autorité irrégulière.

» Mais il s'agit de préparer le pays à cette solution.

» La première condition pour s'y employer utilement, c'est de ne pas nous ranger parmi les prophètes de malheur. Combien de fois n'avons-nous pas entendu répéter cette insanité : « La monarchie légitime est nécessaire, mais elle est impossible ! » — Et pourquoi impossible ? — L'opinion n'en veut pas. — Et qui fait en bonne partie l'opinion, sinon vous, et les pleureurs de votre bande, instruments mais des ennemis de la monarchie ? Si, tout au contraire, et avec plus de confiance en la Providence ou seulement dans la vitalité du pays, dans son inconstance même, vous saviez dire : « La monarchie légitime est nécessaire, donc elle est possible », chacun de vous diminuerait le courant d'o-

pinion hostile au retour de la royauté et lui ferait autour de soi quelques partisans.

» Oui, les esprits sont tellement affolés qu'avant la bataille entre les républicains qui mangent et les républicains qui ont faim, l'on ne voit guère de quelle sorte et par quelle voie le roi pourrait rentrer ; mais lorsque les conséquences de l'anarchie républicaine se seront traduites par la guerre civile et ses horreurs, lorsque les officiers mis à la retraite en grande hâte, les magistrats destitués, les braves gens écartés, les catholiques opprimés auront, au prix de leur sang, sauvé la France d'une ruine totale et de la conquête étrangère, bien des illusions tomberont, et si l'on a su se garer des politiciens libéraux, la restauration monarchique sera non pas seulement possible, mais facile à accomplir.

» Ils le savent mieux que nous, les compères de la haute maçonnerie. Ils conviennent de ne point engager avec la République opportuniste une lutte dont l'issue serait fatale aux deux belligérants, puisque la forme républicaine y sombrerait. Cet argument n'est pas sans valeur aux yeux d'un bon nombre de pauvres ouvriers fanatisés par la petite presse quotidienne et les racontars du cabaret. Mais il est insuffisant. Le roi est loin et le républicain engraisé est installé dans ce bel hôtel que le prolétaire a construit. Que la révolution sociale triomphe de la République bourgeoise ; que le capital passe aux mains des travailleurs ; qu'on puisse jouir vite et beaucoup, voilà l'essentiel. L'on avisera ensuite à empêcher la monarchie de reparaitre. Après tout, messieurs les bourgeois, si vous craignez si fort que la lutte ne ramène la royauté, exécutez-vous sans que l'intervention du fusil soit requise ; ouvrez vos caisses et partagez avec nous.

» A une date plus ou moins prochaine, la crise est inévitable. Des concessions aux appétits populaires pourront retarder un peu l'explosion ; mais il est de toute évidence que ces concessions n'ayant d'autres résultats que d'aiguiser ces appétits, l'heure

viendra où le prolétaire s'estimera joué définitivement, tandis que le bourgeois jugera qu'il a déjà trop concédé. Alors et nécessairement s'engagera la bataille, d'autant plus âpre que les convoitises auront été plus longtemps déçues.

» Ceux-là seuls seront surpris par le bruit de la fusillade qui auront voulu l'être. Les signes avant-coureurs de la crise sont assez nombreux et assez éclatants. Mais ce n'est pas pour les aveugles volontaires que nous écrivons.... Qu'ils prennent garde seulement à un terrible réveil... Nous écrivons pour les hommes de cœur qui voient le péril et qui sont résolus à accomplir le devoir, mais ne savent peut-être pas assez au juste en quoi consiste le devoir.

» Si nous ne nous trompons, le devoir le voici.

» Premièrement, prier. — Le gouvernement que nous subissons n'est pas simplement la République. La République, en soi, est une forme de gouvernement assez déféctueuse ; mais, en définitive, tolérable, et il existe des pays où elle fonctionne passablement. L'Amérique du Nord paraît s'en trouver assez bien, et si nous étions citoyen des Etats-Unis, nous nous accommoderions sans chagrin du gouvernement traditionnel du pays. Mais notre République, celle que M. Ferry appelait grotesquement la République maternelle (sans doute parce qu'elle vole les enfants à leurs mères), c'est une République fabriquée par des blasphémateurs, c'est une machine à blasphème ; elle a pour base la haine de Dieu, pour fin l'extermination de Dieu : c'est la forme politique de l'athéisme. Ses patrons le font assez voir, et ceux-là, parmi les Français, sont d'une naïveté tout à fait phénoménale qui espèrent voir une telle République revenir au respect des droits de la conscience chrétienne.

» Si cette République est contre Dieu, ses adversaires doivent être avec Dieu. Vraiment, les gens qui gouvernent à cette heure nous fournissent le plus puissant encouragement et la plus sûre des espérances. C'est bien à Dieu qu'ils en veulent. Donc ils seront infailliblement battus. Ils le seraient depuis long-

temps sans doute si les défenseurs de l'ordre social étaient suffisamment soumis aux commandements divins et suffisamment attentifs à réclamer par la prière le secours du Ciel. Dieu n'a pas coutume de sauver seul les nations, mais les nations qui veulent que Dieu les sauve doivent lever vers Dieu leurs mains suppliantes.

» A la prière, pour lui donner toute son efficacité, nous devons joindre les œuvres de charité. Cela est d'une importance capitale ; mais nous nous bornons ici à indiquer ces pensées, qui sont la base surnaturelle d'une vraie politique chrétienne.

» Donc prier, puis agir.

» Agir sur l'opinion, par la presse et par la parole.

» Honnis soient les conservateurs qui n'ont pour la presse catholique et monarchique que des paroles d'amertume et de dédain ! C'est souvent un moyen de s'exempter de la soutenir. La vérité, c'est que cette presse est vaillante, qu'elle combat le bon combat dans des conditions difficiles et avec un désintéressement digne de tous les éloges, et que, si elle n'arrive pas à contrebalancer entièrement le mal accompli par la presse révolutionnaire, elle le paralyse en partie et empêche les ténébres de prévaloir entièrement et définitivement contre la lumière chrétienne et la vérité historique.

» Depuis deux ou trois ans, les conférences religieuses et monarchiques faites par des citoyens dévoués se multiplient, et partout laissent de profondes et fécondes impressions. Dans ce pays amoureux de l'éloquence, les conférenciers sont véritablement ces diacres laïques dont parlait naguère un éminent prélat, et si l'on savait encourager un peu les dévouements, il n'y aurait pas de bourgade en France qui n'entendît de temps à autre une parole chrétienne et patriotique, rendue puissante par la générosité des sentiments et par l'incontestable honorabilité de la vie. Devenus populaires dans leur contrée, nos conférenciers, à l'heure de la crise, prendraient naturellement la direction des groupes conservateurs, et la notoriété de bon aloi qu'ils au-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE I^{er}

(Suite.)

Elle pourtant Mariannè en savait bien long, bien long, sur cette existence brisée.

Une seule fois, la vieille servante dépassa les bornes que sa démancheaison de parler s'imposait difficilement. C'est qu'elle crut agir dans l'intérêt de sa maîtresse, tout en satisfaisant enfin sa joie de se montrer si bien instruite du passé de M^{lle} Carvès.

Le passé de M^{lle} Carvès... l'éternelle énigme que les voisins, les fournisseurs, les imbéciles, avec la persévérance innée des découvrements et des curiosités tenaces, voulaient percer à tout prix.

Il vint un matin, dans la loge du n° 115, une belle dame, littéralement couverte de faille, de dentelles et de bijoux : une gravure de modes vivante, haute en couleur, de douteuse distinction, mais d'opulence positive.

Elle avait l'apparence impérieuse, le verbe élevé, l'air inquisiteur.

Elle voulait savoir « tout ce qui touchait M^{lle} Carvès, depuis son mariage jusqu'à l'heure présente, parce qu'on la lui avait dépeinte comme une personne très-méritante, injustement poursuivie par la destinée, et qu'elle voulait se rendre compte par elle-même du degré de confiance et d'estime qu'il fallait accorder à cette maîtresse de dessin ».

La servante de M^{lle} Outier et Carvès prétendit d'abord n'avoir rien à dire de plus que ce que tout le monde savait déjà : la parfaite honorabilité et le talent de professeur de la jeune femme.

Mais la dame parée comme une chasse fit clairement entendre qu'elle avait des projets sérieux, d'une haute importance, pour l'avenir de Geneviève Carvès, et de sa fillette Jeannine. Oh ! des projets d'un intérêt capital pour l'enfant.

Mariannè, qui adorait Jeannine, se prit à hésiter. On la prévint qu'il fallait bannir la méfiance et les réticences de son récit, pour mériter la reconnaissance de la belle dame, dont la main chargée de bagues jouait négligemment avec un porte-monnaie rebondi.

Mariannè ne résista plus que faiblement.

— J'entends savoir tout, insista la dame aux bijoux : il s'agit de la fortune de Jeannine... et je saurai récompenser votre franchise.

Mariannè raconta tout.

— Je ne saurais pas la fin des fins, dit-elle, si M^{lle} Carvès, malade et presque mourante, ne nous avait elle-même, dans son délire, mis au courant de sa vie. Une vie qui est un roman, madame ! Voilà.

» A dix-huit ans, son tuteur, M. Martel, chez qui j'étais en service, a tiré M^{lle} Geneviève Carvès du couvent, pour la marier à un ingénieur, M. Léon Bourgeal, fils d'un vieux monsieur « qui avait fait de la politique », comme on dit ; il avait même été condamné, déporté, et puis amnistié. C'étaient des amis de mon maître.

» Le mariage faillit, dès le premier jour, n'être pas heureux. On n'a pas du tout de religion dans cette famille-là. Le père ne voulait même pas passer par l'église en sortant de la mairie ; il conduisit tout droit la noce au restaurant. Jamais on n'avait vu ça !...

» La petite mariée n'y pouvait pas croire. Le marié, pour ne pas trop la choquer tout d'abord, l'emmena à la campagne, où il avait fait faire ses publications, et on les maria dans l'après-midi, sans invités, sans messe, sans orgue, rien qu'avec les témoins. Le docteur Placial Molins, — un docteur tout jeune qui en sait autant que les vieux et qui est le cousin de la mariée, — revint désolé de cette cérémonie qui ne présageait rien de bon.

» En effet, quand le jeune ménage eut un bébé...

Vous savez, la jolie petite Jeannine ?... le grand-père et le père ne voulurent pas entendre parler de baptême !... N'est-ce pas une horreur que des païens semblables ?... La jeune mère, bien malade, croyait le baptême fait, mais quand elle l'apprit, il y eut des discussions !... et des larmes !... si bien que, l'enfant ayant le croup, ce fut la mère qui la baptisa, la nuit, dans la crainte de la voir passer dans ses bras avant d'être chrétienne. Le grand-père, qui le vit, entra en fureur et ne pardonna pas cette désobéissance ; il détestait, d'ailleurs, cette pauvre petite dame, parce qu'elle en savait trop long sur son compte.

» Il faut vous dire, madame, que mon maître, M. Martel, allait souvent voir, à Fontenay-sous-Bois, son vieil ami Bourgeal. Un soir qu'ils se promenaient tous deux avec M^{lle} Geneviève, un cheval emporté renversa M. Martel qui fut mortellement blessé. On le transporta dans un restaurant du bois de Vincennes, le Chalet-Jaune, où il mourut au bout d'une heure.

» Mais, avant de mourir, il fit ses dernières recommandations au vieux M. Bourgeal, lui remit toute sa fortune — des papiers... je crois qu'on appelle ça des actions au porteur — qu'il gardait toujours sur lui, comme un vieux garçon méfiant qu'il était. Ah ! il aurait mieux fait de le confier à sa servante, cette fortune !... il lui en avait assez souvent promis une petite part !... et ce n'est pas

raient acquise assureraient leur ascendant au moment décisif.

» Mais le point capital, c'est le groupement des bons citoyens; tout le monde le réclame, et à grands cris, pour la France entière: assez peu de gens s'occupent de le réaliser dans le cercle de leurs relations.

» Le problème ne manque pas de difficultés.

» Il ne s'agit pas d'établir entre les hommes de cœur, résolus à servir et à sauver la patrie, un lien aussi fort que celui qui lie entre eux les soldats de l'armée du désordre. La chose paraît être excellente; ce serait une sorte de franc-maçonnerie religieuse et monarchique en plein soleil; mais cette ligue du bien public serait contrecarrée, poursuivie, brisée par l'administration maçonnique qui tient le public en charte privée; elle exigerait d'ailleurs pour s'organiser plus de temps que nous n'en avons, selon toute vraisemblance, avant la crise.

» Cette perfection d'organisation n'est pas indispensable. L'armée de l'ordre peut se former selon des modes divers et d'une façon plus ou moins complète.

» Il importe surtout aux honnêtes gens de se connaître réciproquement, de savoir en chaque localité sur qui l'on pourra compter.

» L'orgueil de caste et de position est de nos jours fort affaibli. Devant le péril social qui grandit, en vérité, celui-là est gentilhomme qui respecte Dieu et qui aime son pays. Il se forme à l'heure présente une aristocratie conforme à l'étymologie du mot: une élite de citoyens meilleurs, plus courageux, plus dévoués que la foule. Elle émerge de toutes les classes; elle compte dans ses rangs des citoyens de toutes les conditions, comme jadis l'armée des Vendéens, comme hier le régiment des zouaves pontificaux.

» Où est-elle, disent les découragés? — Elle est partout où un homme vraiment libre refuse de fléchir le genou devant la déesse au bonnet phrygien.

» Assurément, nos efforts ne convaincront pas tout le monde, et, pour un grand revirement d'opinion, il faudra sans doute la dure et lamentable leçon de ces calamités que nous ne souhaitons pas, mais que l'aveuglement et l'égoïsme de nos maîtres rendent inévitables.

» Mais il est d'une importance souveraine qu'à l'heure de la crise, les conservateurs ne soient pas pris à l'improviste, que déjà un rayon de lumière ait pénétré dans les usines, les ateliers et les campagnes.

» Si nous sommes surpris, nous serons perdus une fois de plus, et honteusement perdus, puisque nous le serons par notre faute. Et si nous ne voulons pas être surpris, hâtons-nous. Les signes précurseurs de la tempête ne manquent point.

LA RÉPUBLIQUE RÉPUDIÉE PAR VICTOR HUGO.

Dans une profession de foi adressée à ses électeurs de Seine-et-Oise, le 26 mai 1848, M. Victor Hugo décrit, en ces termes, une

Marianne qui aurait trompé les héritiers! Ah! Dieu non!... Il désignait deux héritiers, ce pauvre mourant... auxquels il fallait remettre 50,000 francs pour chacun: M^{lle} Outier et le petit Jacques Ferrat.

» M. Bourgeal promit et prit le portefeuille. On dit que c'est un... un fidéicommissaire: un drôle de mot... enfin!... M^{lle} Geneviève, qui priait dans un coin, entendit cela, vaguement, et sans chercher sur le moment à comprendre, parce que le mourant, qui ne se confessait pas, l'occupait bien davantage. Le médecin arriva, mais c'était trop tard. On transporta le cadavre à Fontenay-sous-Bois, chez M. Bourgeal.

» Seulement, madame, voyez la Providence: un garçon palefrenier du restaurant, par une petite fenêtre, avait vu et entendu toute cette scène, lui aussi, un garçon boiteux, mal élevé, pas grand chose, quoi!... Il s'appelait Jacques Ferrat et ne connaissait pas sa famille. Le mourant ayant dit: « Jacques Ferrat... le petit Jacques Ferrat », ça l'intéressait, vous comprenez, madame, à cause des 50,000 francs. Tant mieux si ça se rapportait à lui, tant pis s'il s'agissait d'un autre portant le même nom: il voulait toujours essayer.

» Il s'en alla tout naïvement demander son héritage au vieux père Bourgeal, qui le prit par le fond de son pantalon et le jeta par la fenêtre. Le garçon palefrenier, qui n'était en ce temps-là qu'un

Républicain dont il ne veut pas et qui n'est autre que la République actuelle. On va en juger:

« Elle abattra, dit-il, le drapeau tricolore » sous le drapeau rouge, fera des gros sous » avec la colonne, jettera bas la statue de » Napoléon et dressera la statue de Marat, » détruira l'Institut, l'École polytechnique » et la Légion-d'Honneur, ajoutera à l'auguste devise: *Liberté, Égalité, Fraternité*, » l'option sinistre ou la Mort; fera banque- » route, ruinera les riches sans enrichir les » pauvres, anéantira le crédit, qui est la » fortune de tous, et le travail qui est le » pain de chacun, abolira la propriété et la » famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra » l'Europe en feu et la civilisation en cendres, fera de la France la patrie des ténébres, égorgera la liberté, étouffera les » arts, décapitera la pensée, niera Dieu; » mettra en mouvement ces deux machines » fatales qui ne vont pas l'une sans l'autre, » la planche aux assignats et la bascule de la guillotine; en un mot, fera froidement » ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand » que nos pères ont vu, nous montrera le » monstrueux dans le petit. »

L'illustre candidat terminait en déclarant qu'il était prêt à dévouer sa vie pour empêcher cette République de naître.

Depuis, la Commune a arboré le drapeau rouge et même le drapeau noir. Elle a renversé la colonne, jeté bas la statue de Napoléon, et, si elle n'a pas supprimé la Légion-d'Honneur, elle en a détruit le palais; si elle n'a pas promené des têtes sur des piques, elle a rempli les prisons d'otages et les a vidées par le massacre; si elle n'a pas mis l'Europe en feu, elle a promené sa torche incendiaire sur nos monuments et réduit Paris en cendres.

Malgré ces horribles forfaits qu'il avait prévus, le grand poète s'est tenu à l'écart et n'a eu que des tendresses pour leurs auteurs. Aujourd'hui encore, il se plaît à être confiné dans un parti qui veut faire de la France la patrie des ténébres en propageant l'erreur et en entravant la liberté de l'enseignement; un parti qui étouffe les arts en favorisant les productions malsaines; un parti qui décapite la pensée en supprimant Dieu, et qui nous menace constamment des autres maux décrits par l'écrivain.

Étrange et nouvelle contradiction entre l'homme d'hier et l'homme d'aujourd'hui!

Nous lisons dans le *Courrier de Paris* de la *République illustrée*:

« M. Paul Déroulède doit être satisfait du bruit fait autour de sa personne.

» Il est vrai qu'il y a gloire et gloire et que l'aventure de l'Odéon, ajoutée à la victoire de la rue Saint-Marc, nous paraissent donner une maigre addition de lauriers.

» Ce qui nous semble le plus déplorable dans cette affaire, c'est que M. Déroulède a eu la prétention de couvrir ses folies d'une

méchante gamine, s'en retourna furieux, jurant de dénoncer le bourgeois qui ne lui rendait pas son bien; mais il comprit peut-être qu'on ne le croirait pas, n'étant qu'un vagabond. Ensuite, un voyageur de commerce l'emmena en Angleterre pour lui porter sa boîte de marchandises et le servir, et M. Bourgeal se crut bien débarrassé de lui.

» Car ce malhonnête homme ne rendait pas l'argent, ni au petit Ferrat, ni à M^{lle} Outier, qui ne pouvait réclamer, elle, ne sachant rien de cet héritage, rien de rien. Ce n'étaient, d'ailleurs, pas des parents, ni des héritiers directs; M. Martel n'en avait pas; mais les enfants d'anciens associés et amis.

» Pourtant M^{lle} Geneviève, qui se rappelait les paroles du mourant, rafraîchit la mémoire de son affreux beau-père; il nia avoir rien reçu. Moi-même, j'allai lui demander si son ami Martel n'avait rien laissé pour sa pauvre vieille servante. Il nia toujours.

» Pourtant, comme M^{lle} Geneviève lui montra qu'elle savait tout, il la prit en horreur et commença à la rendre la plus malheureuse femme de la terre; il la colomnia auprès de son mari, l'empêcha de remplir ses devoirs religieux, la persécuta de toutes les manières... toutes... toutes.

» Cet fut un enfer que cette maison, pour la petite dame, d'autant plus que, pendant que le beau-père la martyrisait, le mari la ruinait, et la

étiquette patriotique, qui doit rendre la France l'objet des railleries du monde entier.

» Tous les patriotes sincères, tous ceux qui n'oublient pas l'année terrible, tous ceux qui se souviennent des heures sombres de la défaite, tous ceux qui ayant en 1870 défendu la France, sont prêts à la défendre encore, sont profondément attristés de ces manifestations de collégiens en goguette.

» Maintenant avis aux patriotes surpris par l'étiquette qui se sont compromis dans cette compagnie!

» Le vrai patriotisme ne consiste pas à bouzanguer dans les théâtres ou à la porte des caboulots; il consiste à aimer sa patrie, comme une mère, à qui on veut avant tout épargner tout ridicule et toute honte.

» Or, messieurs les patriotes sont arrivés à ce résultat: M. Duclerc, après l'affaire de la rue Saint-Marc, a fait parvenir ses excuses à l'ambassadeur d'Allemagne!

» Voilà tout le fruit de cette campagne!

» Est-ce que M. Déroulède se croit le monopole du patriotisme? Est-ce que tous nous n'avons pas au cœur le souvenir amer des chères provinces perdues?

» Mais nous ne nous en prenons point à quelques malheureux buveurs de bocks, et nous croyons que si on veut préparer la revanche, la première chose, c'est de ne pas rendre la France ridicule. »

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Le Khédivé arrivera au Caire aujourd'hui jeudi.

Les désarmements continuent.

D'après une information du *Times*, M. Mallet aurait informé le Khédivé, qu'aucune sentence capitale ne pourrait recevoir son exécution sans l'assentiment du gouvernement anglais.

Des avocats anglais seront, sans doute, chargés de la défense d'Arabi et de ses coaccusés.

L'amiral Seymour est actuellement à Port-Saïd.

L'eau douce arrive en abondance à Ismaïlia.

Les communications télégraphiques sont rétablies entre Port-Saïd et le Caire.

Le chemin de fer entre Ismaïlia et le Caire ne fonctionne pas encore.

LES INONDATIONS

DANS LA HAUTE ITALIE.

Vicence, 16 septembre.

Aujourd'hui nouveaux désastres. L'Asstico a débordé sur deux points: à Montebelluna et à Precolano, plusieurs ponts de bois ont été emportés.

A Sarego, il se confirme que cinq personnes d'une même famille ont péri sous les décombres de leur maison.

L'eau s'écoule par la brèche de la digue vers Cologne.

Vérone, 17 septembre.

L'inondation augmente lentement. Trois

belle-sœur la tournait en ridicule.

» Encore une drôle de personne que cette belle-sœur!... Une jolie demoiselle, qui ne croyait ni à Dieu, ni à diable, qui n'obéissait qu'à ses caprices et ne s'accordait avec son père que pour détester la religion et ceux qui la suivent.

» Cette demoiselle Lucy Bourgeal était riche, par succession d'une tante. Sa dot fit envie à un chanteur... je crois qu'on appelle ça un ténor... qui demeurait dans leur voisinage. Il la demanda, le père ne voulut pas la donner en mariage à un homme de ce métier. Et ce furent des scènes sans fin.

» M^{lle} Lucy se laissa endoctriner par une mauvaise conseillère, M^{lle} Avrial, amie du chanteur, et son amie à elle également. Si bien que la conseillère emmena la jeune fille à Londres, où le ténor alla les rejoindre pour se marier à la mode anglaise. Il paraît que cette mode-là est beaucoup plus commode que la nôtre, puisqu'on n'a besoin ni de publications, ni de consentement, ni de prêtre. Ça lui allait, à M^{lle} Lucy.

» Quand le père Bourgeal apprit cette fuite, il devint fou de colère; il envoya son fils l'ingénieur du côté de l'Italie, sa belle-fille Geneviève en Angleterre, pour rattraper la belle envolée, car on ne savait pas au juste où elle était allée avec son amie M^{lle} Avrial.

» L'ingénieur ne trouva rien. M^{lle} Geneviève,

maisons se sont écroulées. On croit qu'une femme et trois enfants y ont péri. La crue est plus haute de 8 centimètres que dans l'inondation de 1868. Presque toute la ville est inondée.

On dit qu'il y a plusieurs victimes. L'émotion recueillir des détails précis. Toutes les autorité sont sur les lieux les plus menacés. Les temps est horrible. Des nouvelles alarmantes arrivent de Trente.

Belluno, 17 septembre.

Le pont national de Brebano, sur le Cordevole, a été entièrement emporté.

Le torrent du Mis, dans la commune de San-Spirolo, a produit des dommages considérables. Les ponts ont été détruits et plusieurs maisons menacent ruine.

Les ponts de Longarone et de Castelfranco ont été emportés. Toutes les scieries sont en danger.

La route nationale de Vittoria à Belluno a été considérablement endommagée. Le transit est suspendu.

Milano, 17 septembre.

On demande télégraphiquement de Vérone des envois de pain.

Brescia, 17 septembre.

Les autorités se sont rendues à Girelli, le torrent a produit les dégâts les plus importants en s'ouvrant une brèche et en inondant toute la région.

Un éboulement s'est produit sur la gauche du Melto. Le service du chemin de fer est interrompu de Brescia à Ospedaletto.

Les voyageurs sont transbordés; le service des marchandises est suspendu.

Le service est interrompu sur la ligne Venise-Udine. Il y a transbordement de voyageurs, d'un côté à Treviso et de l'autre à Conegliano. Legnago est gravement menacé.

Vérone, 17 septembre, 12 heures.

L'intérieur de la ville est entièrement submergé. Le Ponte-Nuovo, situé dans l'intérieur de la ville, vient de s'écrouler. Une victime.

Rovigo, 17 septembre.

La crue extraordinaire de l'Adige menace de passer les digues. On a organisé aux environs un service de vigilance actif sur diverses sections. On a demandé le concours des troupes de Padoue pour aider les ingénieurs dans les localités menacées.

Rome, 18 septembre.

A Rome, malgré des pluies torrentielles, le Tibre ne menace pas encore de déborder. Bien que la crue soit très-sensible.

Vienne 19 septembre.

La Haute-Carinthie et surtout la vallée de la Drave sont horriblement dévastées par l'inondation. Les chemins de fer sont coupés sur plusieurs points. Un grand nombre de ponts ont été emportés, plusieurs autres sont en danger.

Oberdramburg est à un mètre et demi au-dessous de l'eau.

Les dégâts sont énormes dans la vallée de la Dava supérieure. Plus de 20,000 pièces de bois ont été entraînées par les eaux.

avec des peines inouïes, rencontra sa belle-sœur mariée du matin... et impertinente... et d'ailleurs... et disant que la malédiction de son père lui importait peu... qu'elle l'avait maudite premièrement!...

» La petite M^{lle} Geneviève en était terriblement inquiète. Elle lui fallait revenir en France, bien triste et fatiguée; heureusement que son cousin, le docteur Placiel Molins, était allé la rejoindre pour l'aider dans ses recherches et la ramener.

» Et savez-vous qui ils rencontrèrent en montant de s'embarquer?... Le petit Jacques Ferrat, qui pleurait, ne pouvant payer sa place, n'ayant plus de maître, pas de pain, pas d'asile. Vous sentez bien, madame, que M^{lle} Geneviève fut pitoyable pour ce malheureux et le fit embarquer.

» Je vous donne ces détails, madame, pour que vous compreniez combien on a été injuste envers le méchant plus tard, dans cette vilaine famille Bourgeal, pour ce pauvre maître.

» Elle ramena donc le gamin à Fontenay, point quand le vieux M. Bourgeal le reconnut, il entra dans une fureur telle qu'il en prit une nouvelle crise.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 septembre.

Le début de la Bourse d'aujourd'hui s'est résolu en dispositions qui avaient dominé pendant toute la séance d'hier. De nouvelles réalisations ont pesé sur les cours, mais les haussiers sont venus par leurs achats relever le moral de la place. Le 3 0/0, qui restait hier à 115.95, est à 115.97 à l'ouverture, puis atteint 116.10; le 3 0/0 ancien, cote d'abord 82.90, a fait 83. Les valeurs en général sont un peu meilleures, mais elles ont peu d'activité. La Banque de France est à 5.490. La Banque d'Escompte se tient à 580. La Banque de Paris oscille aux environs de 1.140 à 1.137.80.

Seul, au milieu de toutes les Sociétés, le Crédit Foncier est demeuré ferme, les cours n'ont pas varié, ils sont restés à 1.530. Les Obligations Communales et Foncières de cette grande institution de crédit, sont chaque jour plus demandées. Les capitaux de placement trouvent qu'ils trouvent là un refuge assuré contre les fluctuations de la place et un revenu certain et très-important.

Le fermet de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie persiste à 500. Cette valeur représente un placement d'environ 3 0/0 qu'il est difficile de rencontrer dans d'autres valeurs.

Les autres institutions de crédit sont plus ou moins actives. C'est ainsi que l'action du Crédit Général Français se tient à 465. Le Crédit Lyonnais, qui restait à 641.25, est à 637.50. Sur la Générale on fait 660. Signalons enfin l'activité excellente du marché des actions de la Banque Centrale de Crédit, c'est une de nos meilleures valeurs, l'épargne en l'achetant au moment s'assure un revenu de 10 0/0 au moins.

Les fonds internationaux sont moins lourds. L'Égypte 6 0/0 se tient aux environs de 343.75. L'Italien, après avoir ouvert à 89.05, est revenu à 88.90. Le Turc cote 12 fr., coupon de 33 centimes détaché.

Les valeurs du Suez sont aux mêmes cours que la veille. L'action, après avoir coté 1.795, a gagné sensiblement le cours de 2.810.

La Délégation s'inscrit à 1.342.50 et 1.350. Gaz 11.000. Lyon, 1.675; Orléans, 1.336.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante relative aux exercices gymnastiques et militaires :

« Monsieur le recteur, Aux termes de la loi du 27 janvier 1880, l'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans tous les établissements d'instruction publique de garçons.

« Afin de répondre sur ce point aux intentions du législateur, il serait indispensable que, dans les lycées et collèges, les élèves de toute catégorie puissent être admis aux exercices gymnastiques et militaires.

« Mais l'espace dont on peut disposer ne se porterait pas partout à l'adoption immédiate de cette mesure.

« Toutefois, je désire qu'elle soit appliquée, à partir de la prochaine rentrée des classes, dans tous les établissements où cela sera possible, et que les élèves externes prennent part, comme les internes, et sans rétribution spéciale, aux exercices dont il s'agit.

« Je vous prie de donner des instructions dans ce sens à MM. les proviseurs et principaux, et de me faire connaître, au plus tard à la fin du mois d'octobre, les dispositions qui auront été prises à cet égard dans votre académie.

« Je consentirai d'ailleurs, s'il y a lieu, à accorder un supplément de traitement aux professeurs dont le service serait accru par cette nouvelle combinaison.

« Recevez, monsieur le recteur, etc. Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, J. DUVAUX. »

« Le cadavre a été transporté à l'hospice du Rosais. On a dû procéder samedi à son inhumation. Cette sinistre découverte a, on le comprendra aisément, causé une certaine émotion dans la ville entière. »

« L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, dit que le corps de Lecorgne, ou plutôt son squelette parfaitement conservé, était étendu sur le lit dans une position toute naturelle, comme une personne endormie. La tête n'était nullement défigurée; tous ceux qui avaient vu Lecorgne vivant pouvaient parfaitement le reconnaître. La peau était intacte, le corps était réduit à l'état de momie. Chose extraordinaire, le bras droit, qui était courbé et appuyé près de l'oreille, a pu être redressé sans que la moindre rupture se soit produite. M. le docteur Leroux, qui accompagnait M. le commissaire de police dans cette constatation, a déclaré que la mort remontait, en effet, à plusieurs années et que le cadavre devait sa conservation à la congélation. La mort de Lecorgne a dû avoir lieu dans le mois de novembre ou décembre 1879, et on se souvient que l'hiver de l'année 1879-1880 a été excessivement rigoureux; il n'est donc pas surprenant que le corps ait gelé après la mort. C'est ce qui explique qu'il ne se soit produit aucune odeur. »

« L'Union malouine raconte qu'une sinistre découverte vient d'être faite à Saint-Servan :

« Depuis près de trois ans, les habitants du quartier de la Cité, à Saint-Servan, avaient constaté la disparition d'un sieur Lecorgne, âgé de 68 ans, d'une moralité douteuse, habitant au troisième étage d'une maison située dans la rue Saint-Pierre.

« Les fréquents démolés de Lecorgne avec la justice faisaient supposer qu'il avait contracté un nouveau bail dans les prisons de l'État, et son propriétaire, habitué à ses longues absences, ne s'en inquiétait pas outre mesure.

« Jeudi dernier, cependant, ne voyant pas reparaitre Lecorgne, le propriétaire fit ouvrir sa porte et se trouva en présence d'un étrange spectacle.

« Lecorgne était étendu sur son lit, livide, cadavérique, momifié, couvert de toiles d'araignées et de chrysalides. Les parties couvertes du corps étaient noires. Une bouteille d'alcool gisait sur le parquet. Dans les poches du malheureux, on a trouvé, éparse, une somme de 1,800 francs.

« La mort doit remonter au mois de novembre 1879.

« Le cadavre a été transporté à l'hospice du Rosais. On a dû procéder samedi à son inhumation.

« Cette sinistre découverte a, on le comprendra aisément, causé une certaine émotion dans la ville entière. »

« L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, dit que le corps de Lecorgne, ou plutôt son squelette parfaitement conservé, était étendu sur le lit dans une position toute naturelle, comme une personne endormie. La tête n'était nullement défigurée; tous ceux qui avaient vu Lecorgne vivant pouvaient parfaitement le reconnaître. La peau était intacte, le corps était réduit à l'état de momie. Chose extraordinaire, le bras droit, qui était courbé et appuyé près de l'oreille, a pu être redressé sans que la moindre rupture se soit produite. M. le docteur Leroux, qui accompagnait M. le commissaire de police dans cette constatation, a déclaré que la mort remontait, en effet, à plusieurs années et que le cadavre devait sa conservation à la congélation. La mort de Lecorgne a dû avoir lieu dans le mois de novembre ou décembre 1879, et on se souvient que l'hiver de l'année 1879-1880 a été excessivement rigoureux; il n'est donc pas surprenant que le corps ait gelé après la mort. C'est ce qui explique qu'il ne se soit produit aucune odeur. »

« L'Union malouine raconte qu'une sinistre découverte vient d'être faite à Saint-Servan :

« Depuis près de trois ans, les habitants du quartier de la Cité, à Saint-Servan, avaient constaté la disparition d'un sieur Lecorgne, âgé de 68 ans, d'une moralité douteuse, habitant au troisième étage d'une maison située dans la rue Saint-Pierre.

« Les fréquents démolés de Lecorgne avec la justice faisaient supposer qu'il avait contracté un nouveau bail dans les prisons de l'État, et son propriétaire, habitué à ses longues absences, ne s'en inquiétait pas outre mesure.

« Jeudi dernier, cependant, ne voyant pas reparaitre Lecorgne, le propriétaire fit ouvrir sa porte et se trouva en présence d'un étrange spectacle.

« Lecorgne était étendu sur son lit, livide, cadavérique, momifié, couvert de toiles d'araignées et de chrysalides. Les parties couvertes du corps étaient noires. Une bouteille d'alcool gisait sur le parquet. Dans les poches du malheureux, on a trouvé, éparse, une somme de 1,800 francs.

« La mort doit remonter au mois de novembre 1879.

« Le cadavre a été transporté à l'hospice du Rosais. On a dû procéder samedi à son inhumation.

« Cette sinistre découverte a, on le comprendra aisément, causé une certaine émotion dans la ville entière. »

« L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, dit que le corps de Lecorgne, ou plutôt son squelette parfaitement conservé, était étendu sur le lit dans une position toute naturelle, comme une personne endormie. La tête n'était nullement défigurée; tous ceux qui avaient vu Lecorgne vivant pouvaient parfaitement le reconnaître. La peau était intacte, le corps était réduit à l'état de momie. Chose extraordinaire, le bras droit, qui était courbé et appuyé près de l'oreille, a pu être redressé sans que la moindre rupture se soit produite. M. le docteur Leroux, qui accompagnait M. le commissaire de police dans cette constatation, a déclaré que la mort remontait, en effet, à plusieurs années et que le cadavre devait sa conservation à la congélation. La mort de Lecorgne a dû avoir lieu dans le mois de novembre ou décembre 1879, et on se souvient que l'hiver de l'année 1879-1880 a été excessivement rigoureux; il n'est donc pas surprenant que le corps ait gelé après la mort. C'est ce qui explique qu'il ne se soit produit aucune odeur. »

« L'Union malouine raconte qu'une sinistre découverte vient d'être faite à Saint-Servan :

« Depuis près de trois ans, les habitants du quartier de la Cité, à Saint-Servan, avaient constaté la disparition d'un sieur Lecorgne, âgé de 68 ans, d'une moralité douteuse, habitant au troisième étage d'une maison située dans la rue Saint-Pierre.

Couriet,	8° chasseurs.
Dutrey,	44° —
Lemius,	45° —
Guerrin,	47° dragons.
De Guaita,	40° hussards.
Bernadou,	4° chasseurs d'Afrique.
Gasser,	3° spahis.
Aguttes,	3° —

Nous publierons demain, dans l'ordre de leurs numéros de sortie, les noms des officiers-élèves de Saint-Cyr qui vont également suivre les cours de l'École de cavalerie en 1882-83.

LES EXERCICES MILITAIRES ET GYMNASTIQUES DANS LES ÉCOLES.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante relative aux exercices gymnastiques et militaires :

« Monsieur le recteur, Aux termes de la loi du 27 janvier 1880, l'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans tous les établissements d'instruction publique de garçons.

« Afin de répondre sur ce point aux intentions du législateur, il serait indispensable que, dans les lycées et collèges, les élèves de toute catégorie puissent être admis aux exercices gymnastiques et militaires.

« Mais l'espace dont on peut disposer ne se porterait pas partout à l'adoption immédiate de cette mesure.

« Toutefois, je désire qu'elle soit appliquée, à partir de la prochaine rentrée des classes, dans tous les établissements où cela sera possible, et que les élèves externes prennent part, comme les internes, et sans rétribution spéciale, aux exercices dont il s'agit.

« Je vous prie de donner des instructions dans ce sens à MM. les proviseurs et principaux, et de me faire connaître, au plus tard à la fin du mois d'octobre, les dispositions qui auront été prises à cet égard dans votre académie.

« Je consentirai d'ailleurs, s'il y a lieu, à accorder un supplément de traitement aux professeurs dont le service serait accru par cette nouvelle combinaison.

« Recevez, monsieur le recteur, etc. Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, J. DUVAUX. »

« Le cadavre a été transporté à l'hospice du Rosais. On a dû procéder samedi à son inhumation.

« Cette sinistre découverte a, on le comprendra aisément, causé une certaine émotion dans la ville entière. »

« L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, dit que le corps de Lecorgne, ou plutôt son squelette parfaitement conservé, était étendu sur le lit dans une position toute naturelle, comme une personne endormie. La tête n'était nullement défigurée; tous ceux qui avaient vu Lecorgne vivant pouvaient parfaitement le reconnaître. La peau était intacte, le corps était réduit à l'état de momie. Chose extraordinaire, le bras droit, qui était courbé et appuyé près de l'oreille, a pu être redressé sans que la moindre rupture se soit produite. M. le docteur Leroux, qui accompagnait M. le commissaire de police dans cette constatation, a déclaré que la mort remontait, en effet, à plusieurs années et que le cadavre devait sa conservation à la congélation. La mort de Lecorgne a dû avoir lieu dans le mois de novembre ou décembre 1879, et on se souvient que l'hiver de l'année 1879-1880 a été excessivement rigoureux; il n'est donc pas surprenant que le corps ait gelé après la mort. C'est ce qui explique qu'il ne se soit produit aucune odeur. »

« L'Union malouine raconte qu'une sinistre découverte vient d'être faite à Saint-Servan :

« Depuis près de trois ans, les habitants du quartier de la Cité, à Saint-Servan, avaient constaté la disparition d'un sieur Lecorgne, âgé de 68 ans, d'une moralité douteuse, habitant au troisième étage d'une maison située dans la rue Saint-Pierre.

« Les fréquents démolés de Lecorgne avec la justice faisaient supposer qu'il avait contracté un nouveau bail dans les prisons de l'État, et son propriétaire, habitué à ses longues absences, ne s'en inquiétait pas outre mesure.

« Jeudi dernier, cependant, ne voyant pas reparaitre Lecorgne, le propriétaire fit ouvrir sa porte et se trouva en présence d'un étrange spectacle.

« Lecorgne était étendu sur son lit, livide, cadavérique, momifié, couvert de toiles d'araignées et de chrysalides. Les parties couvertes du corps étaient noires. Une bouteille d'alcool gisait sur le parquet. Dans les poches du malheureux, on a trouvé, éparse, une somme de 1,800 francs.

« La mort doit remonter au mois de novembre 1879.

« Le cadavre a été transporté à l'hospice du Rosais. On a dû procéder samedi à son inhumation.

« Cette sinistre découverte a, on le comprendra aisément, causé une certaine émotion dans la ville entière. »

« L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, dit que le corps de Lecorgne, ou plutôt son squelette parfaitement conservé, était étendu sur le lit dans une position toute naturelle, comme une personne endormie. La tête n'était nullement défigurée; tous ceux qui avaient vu Lecorgne vivant pouvaient parfaitement le reconnaître. La peau était intacte, le corps était réduit à l'état de momie. Chose extraordinaire, le bras droit, qui était courbé et appuyé près de l'oreille, a pu être redressé sans que la moindre rupture se soit produite. M. le docteur Leroux, qui accompagnait M. le commissaire de police dans cette constatation, a déclaré que la mort remontait, en effet, à plusieurs années et que le cadavre devait sa conservation à la congélation. La mort de Lecorgne a dû avoir lieu dans le mois de novembre ou décembre 1879, et on se souvient que l'hiver de l'année 1879-1880 a été excessivement rigoureux; il n'est donc pas surprenant que le corps ait gelé après la mort. C'est ce qui explique qu'il ne se soit produit aucune odeur. »

« L'Union malouine raconte qu'une sinistre découverte vient d'être faite à Saint-Servan :

« Depuis près de trois ans, les habitants du quartier de la Cité, à Saint-Servan, avaient constaté la disparition d'un sieur Lecorgne, âgé de 68 ans, d'une moralité douteuse, habitant au troisième étage d'une maison située dans la rue Saint-Pierre.

« Les fréquents démolés de Lecorgne avec la justice faisaient supposer qu'il avait contracté un nouveau bail dans les prisons de l'État, et son propriétaire, habitué à ses longues absences, ne s'en inquiétait pas outre mesure.

« Jeudi dernier, cependant, ne voyant pas reparaitre Lecorgne, le propriétaire fit ouvrir sa porte et se trouva en présence d'un étrange spectacle.

« Lecorgne était étendu sur son lit, livide, cadavérique, momifié, couvert de toiles d'araignées et de chrysalides. Les parties couvertes du corps étaient noires. Une bouteille d'alcool gisait sur le parquet. Dans les poches du malheureux, on a trouvé, éparse, une somme de 1,800 francs.

« La mort doit remonter au mois de novembre 1879.

« Le cadavre a été transporté à l'hospice du Rosais. On a dû procéder samedi à son inhumation.

« Cette sinistre découverte a, on le comprendra aisément, causé une certaine émotion dans la ville entière. »

« L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, dit que le corps de Lecorgne, ou plutôt son squelette parfaitement conservé, était étendu sur le lit dans une position toute naturelle, comme une personne endormie. La tête n'était nullement défigurée; tous ceux qui avaient vu Lecorgne vivant pouvaient parfaitement le reconnaître. La peau était intacte, le corps était réduit à l'état de momie. Chose extraordinaire, le bras droit, qui était courbé et appuyé près de l'oreille, a pu être redressé sans que la moindre rupture se soit produite. M. le docteur Leroux, qui accompagnait M. le commissaire de police dans cette constatation, a déclaré que la mort remontait, en effet, à plusieurs années et que le cadavre devait sa conservation à la congélation. La mort de Lecorgne a dû avoir lieu dans le mois de novembre ou décembre 1879, et on se souvient que l'hiver de l'année 1879-1880 a été excessivement rigoureux; il n'est donc pas surprenant que le corps ait gelé après la mort. C'est ce qui explique qu'il ne se soit produit aucune odeur. »

« L'Union malouine raconte qu'une sinistre découverte vient d'être faite à Saint-Servan :

« Depuis près de trois ans, les habitants du quartier de la Cité, à Saint-Servan, avaient constaté la disparition d'un sieur Lecorgne, âgé de 68 ans, d'une moralité douteuse, habitant au troisième étage d'une maison située dans la rue Saint-Pierre.

« Les fréquents démolés de Lecorgne avec la justice faisaient supposer qu'il avait contracté un nouveau bail dans les prisons de l'État, et son propriétaire, habitué à ses longues absences, ne s'en inquiétait pas outre mesure.

« Jeudi dernier, cependant, ne voyant pas reparaitre Lecorgne, le propriétaire fit ouvrir sa porte et se trouva en présence d'un étrange spectacle.

effectif étant diminué par le départ de la classe 1877. »

LOUDUN.

Nous avons annoncé hier qu'un instituteur laïque de l'arrondissement de Loudun venait d'être écroué à la prison de cette ville, pour faits graves d'immoralité.

Le Journal de l'Ouest reçoit, au sujet de cette triste affaire, les renseignements complémentaires suivants :

« Cet instituteur public, abonné de l'Avenir de la Vienne, a été arrêté, le 14 de ce mois, à 3 heures du matin, par les gendarmes de Monts-sur-Guesnes. Les graves accusations portées contre lui remontent à près de deux mois. L'administration universitaire, qui connaissait certains agissements de cet individu, l'avait, paraît-il, suspendu de ses fonctions avant la fin de l'année scolaire. Pourquoi la justice a-t-elle si longtemps fermé les yeux?... »

« Quelle promptitude dans l'instruction judiciaire et dans la répression, s'il se fût agi d'un congréganiste, et non d'un radical partisan de la nouvelle morale civique!!! »

UN MORT GELÉ.

L'Union malouine raconte qu'une sinistre découverte vient d'être faite à Saint-Servan :

« Depuis près de trois ans, les habitants du quartier de la Cité, à Saint-Servan, avaient constaté la disparition d'un sieur Lecorgne, âgé de 68 ans, d'une moralité douteuse, habitant au troisième étage d'une maison située dans la rue Saint-Pierre.

« Les fréquents démolés de Lecorgne avec la justice faisaient supposer qu'il avait contracté un nouveau bail dans les prisons de l'État, et son propriétaire, habitué à ses longues absences, ne s'en inquiétait pas outre mesure.

« Jeudi dernier, cependant, ne voyant pas reparaitre Lecorgne, le propriétaire fit ouvrir sa porte et se trouva en présence d'un étrange spectacle.

« Lecorgne était étendu sur son lit, livide, cadavérique, momifié, couvert de toiles d'araignées et de chrysalides. Les parties couvertes du corps étaient noires. Une bouteille d'alcool gisait sur le parquet. Dans les poches du malheureux, on a trouvé, éparse, une somme de 1,800 francs.

« La mort doit remonter au mois de novembre 1879.

« Le cadavre a été transporté à l'hospice du Rosais. On a dû procéder samedi à son inhumation.

« Cette sinistre découverte a, on le comprendra aisément, causé une certaine émotion dans la ville entière. »

« L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, dit que le corps de Lecorgne, ou plutôt son squelette parfaitement conservé, était étendu sur le lit dans une position toute naturelle, comme une personne endormie. La tête n'était nullement défigurée; tous ceux qui avaient vu Lecorgne vivant pouvaient parfaitement le reconnaître. La peau était intacte, le corps était réduit à l'état de momie. Chose extraordinaire, le bras droit, qui était courbé et appuyé près de l'oreille, a pu être redressé sans que la moindre rupture se soit produite. M. le docteur Leroux, qui accompagnait M. le commissaire de police dans cette constatation, a déclaré que la mort remontait, en effet, à plusieurs années et que le cadavre devait sa conservation à la congélation. La mort de Lecorgne a dû avoir lieu dans le mois de novembre ou décembre 1879, et on se souvient que l'hiver de l'année 1879-1880 a été excessivement rigoureux; il n'est donc pas surprenant que le corps ait gelé après la mort. C'est ce qui explique qu'il ne se soit produit aucune odeur. »

« L'Union malouine raconte qu'une sinistre découverte vient d'être faite à Saint-Servan :

« Depuis près de trois ans, les habitants du quartier de la Cité, à Saint-Servan, avaient constaté la disparition d'un sieur Lecorgne, âgé de 68 ans, d'une moralité douteuse, habitant au troisième étage d'une maison située dans la rue Saint-Pierre.

« Les fréquents démolés de Lecorgne avec la justice faisaient supposer qu'il avait contracté un nouveau bail dans les prisons de l'État, et son propriétaire, habitué à ses longues absences, ne s'en inquiétait pas outre mesure.

« Jeudi dernier, cependant, ne voyant pas reparaitre Lecorgne, le propriétaire fit ouvrir sa porte et se trouva en présence d'un étrange spectacle.

« Lecorgne était étendu sur son lit, livide, cadavérique, momifié, couvert de toiles d'araignées et de chrysalides. Les parties couvertes du corps étaient noires. Une bouteille d'alcool gisait sur le parquet. Dans les poches du malheureux, on a trouvé, éparse, une somme de 1,800 francs.

« La mort doit remonter au mois de novembre 1879.

« Le cadavre a été transporté à l'hospice du Rosais. On a dû procéder samedi à son inhumation.

« Cette sinistre découverte a, on le comprendra aisément, causé une certaine émotion dans la ville entière. »

« L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, dit que le corps de Lecorgne, ou plutôt son squelette parfaitement conservé, était étendu sur le lit dans une position toute naturelle, comme une personne endormie. La tête n'était nullement défigurée; tous ceux qui avaient vu Lecorgne vivant pouvaient parfaitement le reconnaître. La peau était intacte, le corps était réduit à l'état de momie. Chose extraordinaire, le bras droit, qui était courbé et appuyé près de l'oreille, a pu être redressé sans que la moindre rupture se soit produite. M. le docteur Leroux, qui accompagnait M. le commissaire de police dans cette constatation, a déclaré que la mort remontait, en effet, à plusieurs années et que le cadavre devait sa conservation à la congélation. La mort de Lecorgne a dû avoir lieu dans le mois de novembre ou décembre 1879, et on se souvient que l'hiver de l'année 1879-1880 a été excessivement rigoureux; il n'est donc pas surprenant que le corps ait gelé après la mort. C'est ce qui explique qu'il ne se soit produit aucune odeur. »

« L'Union malouine raconte qu'une sinistre découverte vient d'être faite à Saint-Servan :

« Depuis près de trois ans, les habitants du quartier de la Cité, à Saint-Servan, avaient constaté la disparition d'un sieur Lecorgne, âgé de 68 ans, d'une moralité douteuse, habitant au troisième étage d'une maison située dans la rue Saint-Pierre.

« Les fréquents démolés de Lecorgne avec la justice faisaient supposer qu'il avait contracté un nouveau bail dans les prisons de l'État, et son propriétaire, habitué à ses longues absences, ne s'en inquiétait pas outre mesure.

« Jeudi dernier, cependant, ne voyant pas reparaitre Lecorgne, le propriétaire fit ouvrir sa porte et se trouva en présence d'un étrange spectacle.

« Lecorgne était étendu sur son lit, livide, cadavérique, momifié, couvert de toiles d'araignées et de chrysalides. Les parties couvertes du corps étaient noires. Une bouteille d'alcool gisait sur le parquet. Dans les poches du malheureux, on a trouvé, éparse, une somme de 1,800 francs.

« La mort doit remonter au mois de novembre 1879.

« Le cadavre a été transporté à l'hospice du Rosais. On a dû procéder samedi à son inhumation.

« Cette sinistre découverte a, on le comprendra aisément, causé une certaine émotion dans la ville entière. »

« L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, dit que le corps de Lecorgne, ou plutôt son squelette parfaitement conservé, était étendu sur le lit dans une position toute naturelle, comme une personne endormie. La tête n'était nullement défigurée; tous ceux qui avaient vu Lecorgne vivant pouvaient parfaitement le reconnaître. La peau était intacte, le corps était réduit à l'état de momie. Chose extraordinaire, le bras droit, qui était courbé et appuyé près de l'oreille, a pu être redressé sans que la moindre rupture se soit produite. M. le docteur Leroux, qui accompagnait M. le commissaire de police dans cette constatation, a déclaré que la mort remontait, en effet, à plusieurs années et que le cadavre devait sa conservation à la congélation. La mort de Lecorgne a dû avoir lieu dans le mois de novembre ou décembre 1879, et on se souvient que l'hiver de l'année 1879-1880 a été excessivement rigoureux; il n'est donc pas surprenant que le corps ait gelé après la mort. C'est ce qui explique qu'il ne se soit produit aucune odeur. »

TRIBUNAUX

UN JEUNE HOMME TROP ZÉLÉ.

Nous lisons dans le Mercure Segréen :

X... avait perdu, non pas son chat, comme la « Mère Michel », mais... sa femme. Nouvel Orphée, il part à la recherche de sa tendre Eurydice, la réclamant à tous les échos d'alentour. Une âme charitable lui indique un endroit où devait se trouver la fugitive, il y court. Mais au lieu de la récompense que méritait son amour et sa constance, l'infortuné plaignant ne ren-

contre que des coups administrés par Duvault.

Celui-ci, jeune homme de vingt et quelques années, au cœur chevaleresque, n'aspire à rien moins qu'à être le don Quichotte de sa commune.

Il raconte les faits avec autant de franchise que d'originalité.

« Je revenais au village, dit-il, une che- » mise sur mon épaule, mes deux mains » dans mes « pochettes ». J'aperçois le » plaignant frappant à la porte d'un voisin. » Je demande quel était cet homme qui » troublait ainsi le « repos public ». — « Je cherche ma femme », me répon- dit-il aussitôt.

« Eh bien, lui dis-je, si vous cherchez » votre femme et qu'elle soit-là, couchez- » vous dans un champ ou dans une ferme » aux environs, et demain matin vous » viendrez la prendre bien proprement » par la main, puis vous vous en irez en- » semble. » — « J'ai des allumettes dans ma poche, » je mets le feu à la maison », me crie le plaignant.

« Alors, moi, messieurs, dans un mou- » vement de colère, je tombe sur lui et je » lui donne une « volée » de coups de poing. » Voilà, Messieurs. »

Le Tribunal tient compte à Duvault de ses aveux et de ses excellents antécédents. Il le condamne en 25 francs d'amende, tout en le prévenant de ne pas usurper à l'avenir les fonctions de garde-champêtre !

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 17 septembre 1882.

Versements de 87 déposants (17 nouveaux), 33,056 fr. 16 c. Remboursements, 13,717 fr. 92 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrauld, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

Théâtre de Saumur.

DIMANCHE 24 septembre 1882.

Par autorisation spéciale de Victor Hugo, Une seule représentation donnée par M^{me} MÉA, pensionnaire de Théâtre national de l'Odéon, accompagnée d'artistes de la Porte-Saint-Martin et du Gymnase, de

PRIME

AUX LECTEURS ET ABONNÉS DE L'ECHO SAUMUROIS.

Tous les lecteurs et abonnés de l'Echo Saumurois qui désireront **Roses et Violettes**, poésies, par Paul Soullisse, recevront franco ce nouvel ouvrage moyennant la somme de 1 franc.

Les **Roses et Violettes** sont éditées avec le plus grand luxe par l'imprimerie Tolmer et Cie, de Poitiers.

Adressez les demandes à l'auteur, M. Paul SOULLISSE, licencié en droit, 3, rue de l'Hospice, Poitiers (Vienne).

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOPROY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la **Mode illustrée**, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la **Lanterne d'Arlequin** est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette **PRIME**, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la **Lanterne d'Arlequin**, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons par an, à l'hôpital de Paris. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, teignes, docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 37 matin.	8 h. 43 matin.
8 35 —		11 h. 14 matin.
10 15 —		
1 02 soir.	4 55 soir.	6 03 soir.
5 35 —		8 43 —
7 50 —	11 47 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. — matin.	9 h. 53 matin.
12 15 soir.	3 50 soir.	4 38 soir.
6 45 —	10 47 —	11 30 —

Il ya, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 SEPTEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}
3 %	81 85	81 95	Nord	2045	2045	OBLIGATIONS		
4 %	82 95	82 80	Orléans	1325	1330	Dép. de la Seine, emprunt 1857	232 50	232 25
4 1/2 %	110 75	111	Ouest	815 75	815	Bons de liquid. Ville de Paris.	529	528
5 %	116 15	115 75	Compagnie parisienne du Gaz.	1600	1600	Obligations communales 1879.	446	441
Obligations du Trésor.	506 50	504	Canal de Suez.	2785	2800	Obligat. foncières 1879 3 %.	442	442 50
Obligations du Trésor nouvelles.	507	508 75	G. gén. Transatlantique.	460	457 50	Est	368	369
Bons de liq. départementaux.	521	522 50	OBLIGATIONS.			Midi	368 75	369
Banque de France.	5475	5565	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	502	Nord	371 50	372
Comptoir d'escompte.	1020	1022 50	— 1865, 4 %	517	520	Orléans	369	369
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1540	1530	— 1869, 3 %	401	405	Ouest	369	368
Crédit de France	237 50	240	— 1871, 8 %	393 75	393	Paris-Lyon-Méditerranée.	370	373
Crédit mobilier	515	525	— 1875, 4 %	518	520	Paris-Bourbonnais	369	369
Est	760	760	— 1876, 4 %	513	517	Canal de Suez	562	561
Paris-Lyon-Méditerranée.	1675	1675						
Midi	1250	1245						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — matin (s'arrête à la Possession).	
8 — 56 — — matin, omnibus-mixte.	
1 — 35 — — soir.	
3 — 32 — — soir, express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 37 — — express.	
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — —	
10 — 24 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 27, successeur de M^e LE BLAYE.

JOLIE MAISON BOURGEOISE
Avec Jardin.

Sise à Saumur, rue du Petit-Mail, n° 11.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 24 septembre 1882, à 1 heure.

En l'étude de M^e BRAC.

Facilités de paiement.

Mise à prix : 12,000 francs.

S'adresser, pour renseignements et pour visiter, à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27, dépositaire des titres et des clés. (501)

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère.

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Tout meublée.

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de cessation d'affaires.

ATELIER et MATÉRIEL

De Plombier, Pompier et Chauffonnier.

Bon outillage.

S'adresser à M. LÉPINGLEUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN JOLI BREACK

A six places.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE imprimerie très-ancienne, chef-lieu 75,000 âmes; bénéfice net 18 à 22,000 fr., fort matériel; prix 90,000 francs. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un **petit clerc** sachant bien écrire.

Une **MAISON DE GRAINS** de Saumur demande un **employé** connaissant ce genre de commerce. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHEDEVERGNE
Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

IL FAUT LIRE

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît toutes les Semaines

LE COMBAT DE LA VIE

Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE

LES MYSTÈRES DE ROYAN

Par EVARISTE CARRANCE.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^o
ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 47 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le **Journal des Campagnes** est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le **Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs** en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 1, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La **MAISON GALAND**, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus renommée pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude de ses ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs, et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La **MAISON GALAND**, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêts à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce qu'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.

Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.